



## Exemples de registre des provenances des plantes sauvages indigènes

### Exemple de registre des provenances pour le matériel végétal de multiplication issu de cueillette dans la nature (semences ou plantes-mères)

Numéro / Lot	Genre*	Espèce*	Lieu de cueillette*	Région biogéographique	Date/Année	Remarques / Autres informations
1	Achillea	Achillea millefolium Achillée millefeuille	Lyss  (N° check-list: 1000330)	Plateau  (Plateau occidental)	13.09.2025	(p. ex. biotope ou communauté végétale (TypoCH), grandeurs des populations, superficie de la surface récoltée, etc.)

\* Données exigibles pour le contrôle bio.

### Exemple de registre des provenances pour le matériel végétal de multiplication, plantes-mères / populations en dehors du domaine avec origine connue

Numéro / Lot	Genre*	Espèce*	Emplacement de l'exploitation*	Région biogéographique	Date/Année	Région biogéographique des plantes-mères	Lieu de provenance des plantes-mères*	Remarques / Autres informations
2	Achillea	Achillea millefolium Achillée millefeuille	Entreprise horticole bio, floraison, Kappelen  (N° check-list: 1000330)	Plateau  (Plateau occidental)	25.09.2025	Plateau  (Plateau occidental)	Aarberg  (Coordonnées, exposition, m. alt.)	(P. ex. biotope ou communauté végétale (TypoCH), grandeurs des populations, superficie de la surface récoltée, etc.)

### Exemple de registre des provenances pour le matériel végétal de multiplication, plantes-mères / populations hors du domaine avec origine non connue

Numéro / Lot	Genre*	Espèce*	Emplacement de l'exploitation*	Région biogéographique	Date/Année	Région biogéographique des plantes-mères	Lieu de provenance des plantes-mères*	Remarques / Autres informations
3	Achillea	Achillea millefolium Achillée millefeuille	Entreprise horticole bio, floraison, Kappelen  (N° check-list: 1000330)	Plateau  (Plateau occidental)	01.09.2025	inconnue	inconnu	



## **Exigences de Bio Suisse pour les plantes sauvages indigènes**

Définition des *plantes sauvages indigènes*: Il s'agit de plantes qui n'ont pas subi d'opérations de sélection et qui sont autochtones depuis longtemps. La référence en vigueur est la «Flora Helvetica» (Lauber et Wagner (édition actuelle); sont réputées sauvages les plantes qui n'y sont pas mentionnées comme redevenues sauvages, cultivées etc.).

Exigences supplémentaires pour les plantes sauvages indigènes: La multiplication doit autant que faire se peut s'effectuer par voie générative (avec des semences). Un registre des provenances doit être tenu pour les semences et les plantes-mères. Se référer aux informations de la «[Liste verte](#)» d'InfoFlora. La récolte des semences de base est soumise aux articles 19 et 20 de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451). Pour les plantes-mères, il est nécessaire de choisir une population qui a une base génétique la plus large possible. La diversité génétique et la vitalité des plantes-mères sont obtenues en les complétant par des semences venant de leur emplacement naturel d'origine.

À partir du 01.01.2026, le contrôle bio des producteurs-trices de plantes sauvages exigera la présentation d'une attestation de provenance. Les producteurs qui récoltent des semences de base ou des plantes-mères de plantes sauvages indigènes doivent tenir un registre qui renseigne le genre, l'espèce et l'emplacement. La forme (manuscrite, Excel etc.) n'est pas prédéterminée. Dans le cas des producteurs qui achètent leurs semences de plantes sauvages, c'est le producteur desdites semences qui doit tenir le registre des provenances. Pour le contrôle biologique, le bon de livraison suffit.

## **Recommandation de Bio Suisse pour des provenances diversifiées**

Bio Suisse recommande, aussi bien en cas d'origine inconnue de la plante-mère qu'en cas de longue utilisation d'une plante-mère, de renouveler cette dernière. Et il est encore mieux d'utiliser des semences provenant de la cueillette d'une population adéquate et suffisamment grande et d'utiliser ce matériel pour la multiplication (multiplier jusqu'à cinq générations et ensuite renouveler avec de la semence de base fraîche).

## **Informations et conseils généraux**

- Recommandation de Regio Flora au sujet des plantes sauvages: [www.regioflora.ch/fr/utilisation-des-plantes-sauvages/recommandations](http://www.regioflora.ch/fr/utilisation-des-plantes-sauvages/recommandations)
- Informations au sujet des régions biogéographiques: [www.regioflora.ch/fr/utilisation-des-plantes-sauvages/principes](http://www.regioflora.ch/fr/utilisation-des-plantes-sauvages/principes)
- Liste actuelle de références taxonomiques et nomenclaturales (Check-list 2017): [www.infoflora.ch/fr/flore/taxonomie](http://www.infoflora.ch/fr/flore/taxonomie)